Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260403-202607-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Délibération n°2026-03-07

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 30 mars 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 **Présents : 15** **Votants : 15** **Pouvoirs :0** **Suffrages exprimés : 15**

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Hubert O'NEILL, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Nolwenn LE GUILLY, Jean-Marie ROBERT, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Armelle DESMAREST

Désignation des représentants au conseil des mouillages

Monsieur le Maire rappelle que le règlement d'exploitation des zones de mouillages et d'équipements légers prévoit l'existence d'un conseil des mouillages dont le rôle est d'assister le gestionnaire et d'émettre un avis simple sur le montant des redevances. Il se réunit au minimum une fois par an.

Le conseil des mouillages qui est présidé par Monsieur le Maire est composé comme suit :

- L'administration de l'État : 2 membres
- Élus municipaux : 5 membres titulaires et 4 suppléants
- Représentants des plaisanciers (titulaires de contrats annuels) : 6 membres titulaires et 4 suppléants
- Représentants des professionnels (titulaires de contrats annuels) : 2 membres titulaires et 1 membre suppléant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260403-202607-DE

Le conseil municipal :

DÉSIGNE en tant qu'élus membres titulaires : Monsieur Hubert O'NEILL, Monsieur Simon TOURNADRE, Monsieur Christophe LE MENÉ, Monsieur Marc LÉCULLÉE, Monsieur Jean-Marie-ROBERT en tant qu'élus membres suppléants : Madame Armelle DESMAREST, Madame Christine LE MASNE, Madame Marine MONTORIOL, Madame Nolwenn LE GUILLY

Ile-aux-Moines, le 07/04/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES
56 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Armelle DESMAREST

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 09/04/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.